COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Transmission communautaire d'un variant de la COVID-19
Soyons solidaires et continuons de nous protéger!

Rivière-du-Loup, le 29 mars 2021 - Les éluEs de la MRC de Rivière-du-Loup invitent les citoyennes et citoyens à continuer de respecter plus que jamais les consignes sanitaires de la Santé publique. Devant la recrudescence des cas de transmission communautaire d'un variant de la COVID-19, actuellement observée dans les MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup, un appel à la vigilance est lancé pour endiguer collectivement la propagation du virus.

Ce n'est pas le temps de lâcher

« Nous demandons aux gens de continuer à respecter les consignes de la Santé publique, de se protéger et de se faire tester en cas de symptômes. Ce n'est surtout pas le temps de lâcher. Les beaux jours s'en viennent grâce à l'accélération de la vaccination et au respect des règles sanitaires. Limitons nos déplacements et nos contacts au strict minimum pour freiner le virus. Soyons solidaires dans tout le Bas-Saint-Laurent et continuons de nous protéger » invitent Mme Sylvie Vignet, mairesse de la Ville de Rivière-du-Loup et Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup. « Le bilan des cas actifs dans notre MRC s'est beaucoup détérioré ces derniers jours. De plus, on constate que la COVID-19 s'attaque avec force à des personnes plus jeunes, ce qui est très préoccupant » ajoute M. Lagacé.

Pour limiter la propagation du virus, la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup joignent leurs voix à la Santé publique et invitent les personnes à s'isoler et à se faire tester si elles croient avoir été en contact avec le virus ou si elles ont des symptômes : toux, fièvre, maux de gorge, essoufflement, perte de goût ou d'odorat. Appelez au 1 877 644-4545 ou visitez le quebec.ca/coronavirus.

Rappel des consignes

Rappelons que la région du Bas-Saint-Laurent est en zone orange et que les rassemblements privés ne sont pas autorisés. Pour se protéger, il faut porter le masque, se laver fréquemment les mains et respecter la distanciation de deux mètres. Il faut également rester chez soi si on ne se sent pas bien et se faire tester dès que des symptômes apparaissent.

-30 -

Sources : Mélanie Milot, coordonnatrice
Culture et Communications
MRC de Rivière-du-Loup
418 551-5719

Karine Plourde, conseillère
Service des communications
Ville de Rivière-du-Loup
418 867-6611